

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES RHÔNE-CRUSSOL**

### **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 17 JUIN 2009**

L'an deux mil neuf, le 17 juin à dix-huit heures,

Le Conseil Communautaire de la communauté de communes « Rhône-Crussol » s'est réuni en section ordinaire à Saint-Péray, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ARNAUD.

#### **Etaient présents :**

##### Titulaires :

M. ARNAUD, M. ROMANET, M. BLACHE, Mme RIFFARD, M. LASBROAS, Mme MALAVIEILLE, M. GAILLARD, M. AUDRAS, M. JAECK, M. DERIVAZ, M. TENA, M. CHAPUIS, Mme BERTRAND, M. HAREL, M. LETANG, M. AUDEMARD, M. POMMARET, M. COURBIS.

##### Suppléants :

Mme COSTEROUSSE, M. CONSOLA, Mme CORNUT-CHAUVINC, Mme FIEF, M. MARILLER, M. VIGNON, M. GINE, M. DOREE, M. CHANTEPY, Mme MICHEL.

#### **Etaient absents excusés :**

##### Titulaires :

M. CREMILLIEUX, M. COULON, Mme ROSSI, M. DELHOMME, M. DESGRANGES, M. DULAUT.

##### Suppléants :

M. DARNAUD, M. FRACHON, M. THEARD, M. MIENVILLE, M. GAILLARDON, Mme MARTIN, M. SOUCHE, Mme BONNET, Mme BONNEFONT, M. BRANELLEC, M. BREYNAT, M. FLAMENT, M. CHANTRE, Mme LAPASSET, Mme TARAQUOIS.

Mme GAUCHER, M. COULON, Mme ROSSI et M. DELHOMME, membres titulaires étant absents excusés, Mme COSTEROUSSE, M. CONSOLA, M. DOREE et M. GINE, membres suppléants ont pris place autour de la table afin de prendre part aux votes.

M. CREMILLIEUX, M. DESGRANGES et M. DULAUT membres titulaires absents n'ont pas été remplacés.

Mme Brigitte COSTEROUSSE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### **N°1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 18 MARS 2009**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## N°2 – RAPPORT D'ACTIVITE 2008

*Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président*

*Dans le cadre de la création de la future communauté d'agglomération, Monsieur TENA demande si les questions relatives au personnel sont réglées.*

*Le Président indique qu'à ce jour, on ne sait pas ce qu'il en est et que ce type de problème doit être réglé au préalable.*

### **DELIBERATION N°43-2009 :**

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Entendu l'exposé du président,

Le conseil communautaire :

- prend acte du rapport d'activité 2008.
- précise que ce rapport d'activité est communicable et sera transmis à chacune des communes membres aux fins de présentation à leurs conseils municipaux et communication à leurs administrés.

## N°3 – RAPPORTS D'ASSAINISSEMENT 2008

*Rapporteur : Monsieur M. LETANG, Vice-président délégué à l'environnement et à l'assainissement*

*Messieurs ARNAUD et LETANG indiquent que les tableaux et indications fournies l'ont été par les exploitants, qui sont aussi soumis à des organismes de contrôle (DDAS...).*

*Il est de bonne « guerre » que l'exploitant fasse ressortir des pertes, pour lesquelles il est difficile d'obtenir des éléments précis, celles-ci étant de toute façon sans incidence sur la rémunération.*

*Des explications techniques sont demandées sur la signification des indicateurs et les incidents constatés (arrêt des installations à certaines périodes, etc...).*

*Monsieur LETANG apporte les précisions demandées.*

### **DELIBERATION N°44-2009 :**

Monsieur LETANG Vice-président délégué à l'environnement et à l'assainissement expose procède à la présentation des rapports d'activité 2008 du service de l'assainissement.

- Vu la loi n°95-101 du 02 février 1995,
- Vu le décret n°95-635 du 06 mai 1995,
- Vu l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire :

- prend acte des rapports sur l'activité 2008 des services d'assainissement en affermage et en régie,
- précise que, ces rapports sont communicables et qu'ils seront transmis à chacune des communes membres aux fins de présentation à leurs conseils municipaux et communication à leurs administrés.

**N°4 – TARIF DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT 2009**

*Rapporteur : Monsieur M. LETANG, Vice-président délégué à l'environnement et à l'assainissement*

*Suite à une demande de précisions de Monsieur POMARET, le tableau récapitulatif des tarifs depuis la création de la Communauté de Communes, intégrant les parts délégataire et CCRC est annexé.*

**DELIBERATION N°45-2009 :**

Monsieur LETANG Vice-président délégué à l'environnement et à l'assainissement expose.

- Vu la délibération n°45-2008 du 25 juin 2008 fixant les tarifs de la redevance d'assainissement.
- Vu la nécessité d'harmoniser les tarifs sur une période raisonnable, et de les fixer à un niveau permettant de réaliser les programmes d'investissement à venir.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 21 voix pour et 1 abstention :

- fixe comme suit à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009 les redevances d'assainissement :

Commune		Part fixe	Part variable/m <sup>3</sup>
Toulaud		38,23 € HT	0,6469 € HT
Guilherand-Granges	collecte	26,00 € HT	0,4397 € HT
	traitement	26,00 € HT	0,4397 € HT
Cornas		0,80 € HT	0,9102 € HT
Saint-Péray	collecte	26,00 €	0,57 €
	traitement	26,00 € HT	0,57 € HT
Châteaubourg		52,00 €	1,14 €
Soyons		31,58 € HT	0,4173 € HT

**N°5 – MODIFICATION STATUTAIRE**

*Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président*

**DELIBERATION N°46-2009 :**

Monsieur le Président expose.

Quelques mois après l'adhésion de la commune de Soyons, il est nécessaire de revoir les compétences exercées par la communauté de communes, en tenant compte de l'apport de cette nouvelle commune, en particulier pour le développement économique et les équipements culturels.

Cette modification est mise à profit pour toiler d'autres articles, en tant que de besoin.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 22 voix pour (unanimité) :

- approuve la modification statutaire qui porte sur les articles :
  - 2 – composition du conseil communautaire

- 4 – composition et compétences du bureau
  - 6 – compétences de la communauté de communes :
    - 6 – A-1 : aménagement de l'espace communautaire
    - 6 – A-2 : développement économique
    - 6 – A-3 : création, aménagement et entretien, y compris nettoyage de la voirie d'intérêt communautaire
    - 6 – A-5 : construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- telle qu'elle figure en annexe.

## N°6 – DECISION MODIFICATIVE

*Rapporteur : Monsieur JP.LASBROAS, Vice-président délégué aux finances et à l'économie*

### **DELIBERATION N°47-2009 :**

Monsieur Jean-Paul LASBROAS, Vice-président délégué aux finances et à l'économie explique qu'il est nécessaire d'opérer des modifications aux différents budgets 2009 de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré par 22 voix pour (unanimité) :

- décide de modifier comme suit les budgets 2009 :

- **Budget principal**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
60621-324 Combustibles	2 000 €		
6135-324 Locations mobilières	- 1 000 €		
6226-324 Honoraires	- 1 000 €		
60631-322 Fourniture entretien	800 €		
60632-322 Fournitures petit équipement	460 €		
6064-322 Fournitures administratives	40 €		
6068-322 Autres fournitures	500 €		
6135-322 Locations mobilières	180 €		
6156-322 Maintenance	300 €		
6233-322 Foires et expositions	60 €		
6231-322 Annonces et insertions	600 €		
6238-322 Frais divers publicité	- 1 060 €		
6251-322 Voyage et déplacements	- 355 €		
6256-322 Missions	555 €		
6281-322 Concours et cotisations	- 350 €		
61522-322 Entretien et réparation bâtiment	- 100 €		
616-322 Assurances	- 1 630 €		
6135-822 Locations mobilières	- 4 000 €		
6156-822 Maintenance	4 000 €		
6256-822 Missions	300 €		
6355-822 Taxes	- 300 €		
637-811 Autres impôts et taxes	2 200 €		
637-01 Autres impôts et taxes	- 2 200 €		
6135-020 Locations mobilières	200 €		

61522-020 Entretien et réparation bâtiment	- 200 €		
66112-043 ICNE	15 000 €		
022-01 Dépenses imprévues	- 15 000 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
2318-831-902 Opération aménagement bord de rives	- 11 700 €	1324 Subvention des communes	110 000 €
2317-822-907 Opération droit de tirage Cornas	11 700 €	10222 FCTVA	21 560 €
2317-822-903 Travaux	131 560 €		
TOTAL	131 560 €	TOTAL	131 560 €

▪ **Budget assainissement service en régie**

DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
043-66112 ICNE	1 500 €		
66111 Intérêts à rembourser	7 000 €		
022 Dépenses imprévues	- 5 000 €		
6226 Honoraires	- 3 500 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

▪ **Budget assainissement service en affermage**

DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
043-66112 ICNE	69 000 €		
022 Dépenses imprévues	- 15 000 €		
6811 Dotations aux amortissements	- 54 000 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
2315-102 Opération marché à bons de commande	- 120 000 €		
2315-105 Opérations diverses	120 000 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

▪ **Budget assainissement service de la STEP**

DEPENSES D'EXPLOITATION		RECETTES D'EXPLOITATION	
043-66112 ICNE	15 500 €		
022 Dépenses imprévues	- 15 500 €		
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040-13913 Amortissement subvention (annulation exercice antérieur)	105 800 €	040-13914 Amortissement subvention (annulation exercice antérieur)	105 800 €
TOTAL	0 €	TOTAL	0 €

## **N°7 – ZONE DE LA PLAINE A SOYONS**

*Rapporteur : Monsieur JP.LASBROAS, Vice-président délégué aux finances et à l'économie*

*Monsieur CHAPUIS indique qu'après des discussions engagées avec le Conseil Général, cette zone devrait être d'intérêt départemental, avec une superficie à peu près équivalente à prendre au Nord de la commune de Charmes, limitrophe.*

*Le Conseil Général réaliserait un rond-point d'accès sur la 86.*

### **DELIBERATION N°48-2009 : Création d'un budget annexe**

Monsieur Jean-Paul LASBROAS, Vice-président délégué aux finances et à l'économie expose.

Considérant que la communauté de communes a reconnu d'intérêt communautaire la zone d'activités de la Plaine à aménager, située sur la commune de Soyons.

Vu les règles de la comptabilité publique, qui prévoient qu'un budget annexe soit créé pour ce type d'activité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 22 voix pour (unanimité) :

- décide de créer un budget annexe industriel et commercial « Zone d'activités de la Plaine »
- précise que ce budget est HT (hors taxe) assujetti à la TVA (taxe sur la valeur ajoutée)
- autorise le Président à entreprendre toute démarche et à signer tout document préalable et nécessaire à la création de ce budget annexe.

### **DELIBERATION N°49-2009 : Vote du budget annexe**

Monsieur Jean-Paul LASBROAS, Vice-président délégué aux finances et à l'économie expose.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 22 voix pour (unanimité) :

- adopte le budget annexe qui se résume ainsi :
  - Section de fonctionnement  
équilibrée en dépenses et en recettes à 766 000 €
  - Section d'investissement  
équilibrée en dépenses et en recettes à 726 000 €
- précise que le budget est voté par chapitres.

### **DELIBERATION N°50-2009 : Acquisitions foncières – Consorts DAUX**

Monsieur Jean-Paul LASBROAS, Vice-président délégué aux finances et à l'économie expose.

La zone d'activité de la Plaine, située au Sud de la commune de Soyons, en limite de la commune de Charmes est un projet d'intérêt communautaire.

Une partie des terrains appartient à différents propriétaires qu'il serait opportun de pouvoir acquérir en vue d'un aménagement futur.

Vu le compromis de vente signé par la commune de Soyons, prévoyant pour la commune une possibilité de substitution, signé le 7 mars 2008,

Vu l'avis des domaines n°2009/316/VO273-2 du 11 juin 2009,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 22 voix pour (unanimité) :

- décide d'acquérir la parcelle référencée section ZE n°109 lieudit La Plaine sur la commune de Soyons, appartenant aux consorts DAUX, d'une superficie de 8 870 m<sup>2</sup> pour un prix de 20 €/m<sup>2</sup>, soit 177 400 €,
- autorise le Président à signer l'acte de vente à intervenir et tout document nécessaire à la réalisation de la vente.

### **DELIBERATION N°51-2009 : Acquisitions foncières – Consorts DUMAZEL**

Monsieur Jean-Paul LASBROAS, Vice-président délégué aux finances et à l'économie expose.

La zone d'activité de la Plaine, située au Sud de la commune de Soyons, en limite de la commune de Charmes est un projet d'intérêt communautaire.

Une partie des terrains appartient à différents propriétaires qu'il serait opportun de pouvoir acquérir en vue d'un aménagement futur.

Vu le compromis de vente signé par la commune de Soyons, prévoyant pour la commune une possibilité de substitution, signé le 7 mars 2008,

Vu l'avis des domaines n°2009/316/VO273-1 du 11 juin 2009,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 22 voix pour (unanimité) :

- décide d'acquérir la parcelle référencée section ZE n°370 lieudit La Plaine sur la commune de Soyons, appartenant aux consorts DUMAZEL, d'une superficie de 8 841 m<sup>2</sup> pour un prix de 20 €/m<sup>2</sup>, soit 176 820 €,
- autorise le Président à signer l'acte de vente à intervenir et tout document nécessaire à la réalisation de la vente.

### **DELIBERATION N°52-2009 : Acquisitions foncières – Société PIERRE MARIE**

Monsieur Jean-Paul LASBROAS, Vice-président délégué aux finances et à l'économie expose.

La zone d'activité de la Plaine, située au Sud de la commune de Soyons, en limite de la commune de Charmes est un projet d'intérêt communautaire.

Une partie des terrains appartient à différents propriétaires qu'il serait opportun de pouvoir acquérir en vue d'un aménagement futur.

Vu le compromis de vente signé par la commune de Soyons, prévoyant pour la commune une possibilité de substitution, signé le 4 novembre 2008,

Vu l'avis des domaines n°2009/316/VO273-3 du 11 juin 2009,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 22 voix pour (unanimité) :

- décide d'acquérir les parcelles référencées section ZE n°385-386 lieudit La Plaine sur la commune de Soyons, appartenant à la Société PIERRE MARIE, d'une superficie de 10 250 m<sup>2</sup> pour un prix de 20 €/m<sup>2</sup>, soit 205 000 €,
- autorise le Président à signer l'acte de vente à intervenir et tout document nécessaire à la réalisation de la vente.

**DELIBERATION N°53-2009 : Acquisitions foncières – Mlle MOUNIER**

Monsieur Jean-Paul LASBROAS, Vice-président délégué aux finances et à l'économie expose.

La zone d'activité de la Plaine, située au Sud de la commune de Soyons, en limite de la commune de Charmes est un projet d'intérêt communautaire.

Une partie des terrains appartient à différents propriétaires qu'il serait opportun de pouvoir acquérir en vue d'un aménagement futur.

Vu l'engagement de vente de Mademoiselle MOUNIER en date du 2 juin 2009,

Vu l'avis des domaines n°2009/316/VO284 du 17 juin 2009,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 22 voix pour (unanimité) :

- décide d'acquérir la parcelle référencée section ZE n°384 lieudit La Plaine sur la commune de Soyons, appartenant à Mlle MOUNIER, d'une superficie de 4 803 m<sup>2</sup> pour un prix de 20 €/m<sup>2</sup>, soit 96 060 €,
- autorise le Président à signer l'acte de vente à intervenir et tout document nécessaire à la réalisation de la vente.

**N°8 – FONDS DE CONCOURS TRAVAUX DE VOIRIE – COMMUNE DE CHATEAUBOURG**

*Rapporteur : Monsieur G. CHAPUIS, Vice-président délégué à la voirie*

**DELIBERATION N°54-2009 :**

Monsieur Gérard CHAPUIS, Vice-président délégué à la voirie expose.

En vue de permettre à la communauté de communes de réaliser des travaux de voirie communautaires supplémentaires sur la commune de Châteaubourg, cette dernière a décidé de verser à la communauté de communes un fonds de concours sous la forme d'une subvention d'équipement d'un montant de 110 000 €.

Cette procédure de cofinancement est soumise à l'approbation du conseil communautaire.

Vu l'article L.5214-16 V du CGCT ;

Vu l'instruction ministérielle M14 ;

Vu la délibération n°13-2009 du conseil municipal de Châteaubourg du 28 avril 2009 portant sur ce fonds de concours ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 22 voix pour (unanimité) :

- accepte le fonds de concours d'un montant de 110 000 € à recevoir de la commune de Châteaubourg pour la réalisation de travaux de voirie communautaire en 2009 ;
- précise que cette participation financière sera versée sous forme de subvention d'équipement destinée à cofinancer un montant total de travaux de plus de 220 000 €.

## **N°9 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président*

### **DELIBERATION N°55-2009 :**

Monsieur le Président expose.

Pour permettre le recrutement, par voie de mutation, d'un agent de maîtrise, en remplacement du contrôleur de travaux parti en avril dernier, il est proposé de créer un poste d'agent de maîtrise.

Il est précisé que dès sa nomination sur ce poste l'agent recruté, lauréat du concours 2008 de contrôleur de travaux, sera nommé stagiaire sur le poste vacant de contrôleur de travaux.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 22 voix pour (unanimité) :

- décide de modifier le tableau des effectifs 2009 adopté par délibération n°23 du 18 mars 2009 en créant un poste d'agent de maîtrise.

## **N°10 – MODIFICATION DES DISPOSITIONS DU REGIME INDEMNITAIRE**

*Rapporteur : Monsieur HJ.ARNAUD, Président*

### **DELIBERATION N°56-2009 :**

Monsieur le Président expose.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la réglementation relative aux primes et indemnités des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération n°38 du 23 mars 2005 portant création d'un régime indemnitaire pour le personnel de la Communauté de Communes Rhône-Crussol, modifiée par la délibération n°05 du 7 février 2007 ;

Vu la délibération n°54 du 6 juillet 2005 relative aux conditions d'application du régime indemnitaire principal des agents de la CCRC et notamment son article 1 qui définit les agents bénéficiaires ;

Considérant qu'il est proposé de modifier l'article 1 susdit en reformulant son alinéa 2 relatif aux agents stagiaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 22 voix pour (unanimité) :

- décide que l'article 1 alinéa 2 de la délibération n°38 du 23 mars 2005 susvisée est désormais rédigé comme suit :  
« Les agents stagiaires bénéficient seulement de 50% du régime indemnitaire prévu pour les titulaires, lorsqu'ils accomplissent leur premier stage sur un emploi public.  
Les fonctionnaires stagiaires sur un emploi public de promotion bénéficient du même régime indemnitaire que les titulaires. »

#### N°11 – QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur AUDRAS informe l'assemblée de la réunion organisée le vendredi 26 juin à 14 h en Mairie de Saint-Péray sur l'ailante, un arbuste invasif.
- Monsieur POMARET demande si les commissions ne pourraient pas être réactivées.  
Il est indiqué que lors des dernières rencontres et manifestations (présentation du schéma d'assainissement, de la machine « point à temps ») il y a eu très peu de présents, en dehors des membres du bureau.

#### N°12 – ARRETE DU PRESIDENT

Pas d'observation.

Fin de la réunion à 19 h

Le Secrétaire de séance,  
Mme Brigitte COSTEROUSSÉ



Le Président,  
HJ ARNAUD

